

BULLETIN D'INSCRIPTION**Formation SST MAC :****Sauveteur Secouriste du Travail - Maintien et Actualisation des Compétences**Code programme du site internet : **CF 02 - 17**

Un programme plus complet sera remis avec la convention, après signature et acceptation du bulletin d'inscription.

Dates : du / / au / /

Coût : 130€**Horaires : 8h30-12h/13h30-17h30**

Lieu de la formation :

CAROLE FORMATION - 4 B, Route de Loiseau - 33126 FRONSAC**PARTICIPANT**☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr

Date de naissance (obligatoire) : / /

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postale :

Ville :

Tél :

Adresse mail :

Etablissement :

Fonction(s) dans l'entreprise :

Formations antérieures suivies dans les domaines : Prévention, Sécurité au travail et Secourisme :

☐ Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription figurant au dos de ce document.**PERSONNE CHARGÉE DE L'INSCRIPTION**☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postale :

Ville :

Tél :

Adresse mail :

FACTURATION☐ Autofinancement de l'entreprise } 30% d'acompte à joindre à réception de la convention.☐ Autofinancement du stagiaire }☐ Prise en charge par l'OPCA, après la formation☐ Prise en charge directe (subrogation) par un OPCA ou financement Pôle emploi ou Région.

Joindre svp, une copie de l'accord de prise en charge. Merci par avance.

Organisme :

Adresse :

Code postale :

Ville :

Tél :

Adresse mail :

Formation prise en charge par l'entreprise

Le / / à

Nom et prénom du représentant :

Fonction :

Réinscrire la mention : Bon pour accord

Signature :

Cachet de l'entreprise

Le stagiaire

Le / / à

Nom et prénom :

Réinscrire la mention : Bon pour accord

Signature :

CAROLE FORMATIONwww.caroleformation.fr4 B, Route de Loiseau - 33126 FRONSAC - Tél : 06 10 74 41 03 - caroleformation@free.fr

Siret : 531 358 794 00034 - APE : 8559A - Centre de formation enregistré sous le n° : 72 33 08352 33

TVA non applicable suivant l'article 293 B du CGI - Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.



Conditions d'inscription :

L'inscription :

Le bulletin d'inscription doit être intégralement renseigné, daté et signé, avec le cachet de l'entreprise ou de l'organisme de formation, et retourner à l'adresse postale, ou par mail de CAROLE FORMATION, renseigner ci-dessous.

Limitation du nombre de participants :

Afin que le stage se déroule dans de bonnes conditions, le nombre de participants est limité.

Si toutefois le nombre d'inscrit dépasse l'effectif prévu, une liste d'attente sera constituée.

Les enregistrements se font par ordre d'inscription avec le dossier complet.

Confirmation d'inscription :

Une confirmation d'inscription, ou de stage complet, le cas échéant, vous sera diffusée.

Convocation :

Un dossier de convocation vous parviendra un mois avant la formation.

Coût et paiement :

Le coût est indiqué sur le bulletin d'inscription. Il ne concerne que les frais pédagogiques.

Frais de transports, de restauration et d'hébergement sont à la charge du participant et doivent être réglés sur place dans les établissements.

Convention :

A réception du bulletin d'inscription retourner dans son intégralité (dossier complet), et suivant la confirmation de l'acceptation en fonction du nombre de stagiaire par session, les pièces suivantes seront transmises :

- Une convention est envoyée pour chaque action de formation, en double exemplaire et un exemplaire doit être retourné à l'organisme de formation CAROLE FORMATION par son client datée signée, avec le cachet de l'entreprise ou de l'organisme.

- Un programme

Modalités de règlement :

- Le solde sera réglé dans son intégralité à la fin de la formation à réception de la facture.

- Le règlement se fera par virement, chèque bancaire ou postal.

- Les certificats validant la formation ne seront remis qu'à compter du complet recouvrement des sommes dues.

- À défaut, la facture sera majorée des intérêts de droit à compter du 20^{ème} jour, suivant la réception de la lettre RAR de rappel de paiement.

- TVA non applicable suivant l'article 293 B du CGI

Règlement par un OPCA : le client effectue la demande de prise en charge avant le début de la formation.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription.

Si la prise en charge est financée partiellement par l'organisme financeur OPCA, la différence sera facturée au client.

Si l'accord de prise en charge n'est pas parvenu à l'organisme de formation au 1^{er} jour de formation, l'organisme de formation CAROLE FORMATION se réserve le droit de facturer l'intégralité des frais pédagogiques au client.

Validation de la formation :

Concernant les formations certifiantes : Il sera délivré au candidat qui aura participé activement à la formation, et aura répondu favorablement à l'évaluation du formateur, un certificat.

La non-validation : ne donne pas lieu à une certification

Le personnel CAROLE FORMATION, mettant toutes ses compétences au profit du stagiaire, a pour but de transmettre le savoir, savoir-faire et les compétences, afin que les stagiaires réussissent les épreuves.

Dans le cas où le participant n'obtient pas la validation des compétences visées, celles-ci seront renseignées.

Il lui sera proposé, de repasser les compétences non-acquises, lors d'une autre session.

Une attestation de présence sera systématiquement remise, au participant et à l'entreprise le cas échéant.

Conditions d'annulation et de report :

Toute annulation report de l'action du fait du client, dans un délai 3 semaines calendaires avant le démarrage prévu, donnera lieu à une facturation s'élevant à 50 % de la somme due initialement.

Pour toute formation annulée suite à un empêchement du formateur, ou intempéries, effectif insuffisant, l'organisme CAROLE FORMATION s'engage à proposer des nouvelles dates de formation dans les mêmes conditions financières.

En aucun cas, la formation sera aux frais de CAROLE FORMATION.

Toute formation commencée est due entièrement à CAROLE FORMATION.

Abandon de la formation : il sera facturé l'intégralité du coût pédagogique.

Différent éventuel :

Si une contestation ou différent ne peut être réglée à l'amiable, tous les litiges concernant l'exécution de la convention seront soumis à l'appréciation des tribunaux de Libourne seul compétent.

CAROLE FORMATION
www.caroleformation.fr

4 B, Route de Loiseau - 33126 FRONSAC - Tél : 06 10 74 41 03 - caroleformation@free.fr

Siret : 531 358 794 00034 - APE : 8559A - Centre de formation enregistré sous le n° : 72 33 08352 33

TVA non applicable suivant l'article 293 B du CGI - Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.